



MODALITES D'INSCRIPTION 2019/2020

ECOLE MATERNELLES

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une des 5 écoles maternelles publiques de Wasquehal :
Louis ARAGON, Charles De GAULLE, Françoise DOLTO, Pierre MALFAIT, Charles PERRAULT

ATTENTION !!! TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

 INSCRIPTION	Inscription auprès de la Direction Education	
 DOCUMENTS A JOINDRE Contact : Mélanie BARBENSON	WASQUEHALIEN Pour effectuer l'inscription, il faut pouvoir justifier de la filiation et de la domiciliation. Documents à fournir : (photocopies) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Livret de Famille pages concernant les parents + enfant à inscrire ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture d'électricité, de gaz, d'eau, CAF, quittance loyer, ...) ✓ Parents séparés : Copie de la décision de justice. Si en cours, joindre une attestation mentionnant l'accord pour une inscription sur la commune + pièce d'identité. ✓ En cas d'hébergement : Joindre un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (CAF à l'adresse du parent) et la filiation avec le parent ✓ Carnet de vaccination à jour ✓ Le cas échéant : Certificat de radiation 	NON WASQUEHALIEN Faire une demande de dérogation <u>Dossier traité si place disponible.</u>
 CHOIX ECOLES	Remplir une fiche d'inscription dans laquelle vous pourrez faire connaître votre école. Cette fiche peut être retirée auprès de la Direction de l'Education ou téléchargée sur le site de la ville de Wasquehal.	
 CERTIFICAT	L'affectation définitive vous sera communiquée par écrit accompagnée du Certificat d'inscription administratif après validation.	
CONFIRMATION ECOLE	Vous devez ensuite prendre rendez-vous avec le Directeur ou la Directrice de l'école pour confirmer l'inscription de votre enfant. Munissez-vous du livret de famille, du carnet de vaccination à jour et du certificat administratif.	